

Et si on se libérait des idées reçues sur les prisons

En France, la surpopulation carcérale atteint des records. Le taux de récidive aussi. Alors pourquoi faire de la détention, qui reproduit les inégalités, la seule réponse à la criminalité ? Certains militants et chercheurs plaident pour son abolition.

Télérama, par Marie Fouquet, le 1^{er} février 2026

Le 15 janvier dernier, pour la neuvième fois depuis 2013, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné une prison française pour ses conditions de détention. Surpopulation, insalubrité, présence de nuisibles dans les cellules, accès insuffisant aux soins médicaux, manque de personnel et d'activités, absence d'intimité ou d'accès à l'eau chaude : la liste des atteintes à la dignité humaine réapparaît régulièrement dans les médias, au gré des scandales, des révoltes de détenus ou des condamnations institutionnelles. Les réponses politiques à ces alertes récurrentes laissent pourtant peu de place à un véritable approfondissement de ce qu'est la prison, de ce qu'elle fait aux détenus, des problèmes qu'elle pose et qu'elle perpétue.

« *La médiatisation de la prison contribue toujours bien davantage à sa légitimation qu'à sa remise en cause, en renforçant symboliquement l'institution* », observe la sociologue Gwenola Ricordeau dans son livre *Tant qu'il y aura des prisons*. Car la réponse de l'État demeure, inlassablement, la même : construire des établissements. Alors que plus de dix mille personnes ont été incarcérées en deux ans et qu'en juillet 2025 les prisons françaises ont atteint un taux de surpopulation de 135 % — jusqu'à 170 % dans les maisons d'arrêt. Si bien que même le garde des Sceaux, Gérard Darmanin, qui voulait l'an dernier créer trois mille places dans des prisons préfabriquées d'ici à 2027-2028, vient d'annoncer la création d'un *numerus clausus*, avec aménagement des peines, permettant de limiter la surpopulation. Quoi qu'il en soit, si les pratiques carcérales sont régulièrement dénoncées, l'idéologie répressive qui soutient le système de la prison demeure inchangée, voire se renforce.

C'est ce que les recherches et les luttes abolitionnistes interrogent depuis plus de cinquante ans : pourquoi maintenir un système qui a démontré son inefficacité, au point de favoriser la récidive ? Selon l'Observatoire international des prisons, 63 % des personnes condamnées à une peine de prison ferme le sont à nouveau dans les cinq ans. « *La prison a toujours été donnée comme son propre remède ; la réactivation des techniques pénitentiaires comme le seul moyen de réparer leur perpétuel échec* », écrivait déjà Michel Foucault dans *Surveiller et punir* (1975). Au tournant des années 1960-1970, alors que des mutineries éclataient dans les prisons aux États-Unis comme en Europe, une prise de conscience a commencé à se déployer autour de la fonction carcérale. Si la lutte contre la peine de mort a fini par aboutir à son abolition en France en 1981, les partisans de l'abolition de la prison aimeraient faire de même avec l'incarcération, en montrant que l'idéologie punitive qui la justifie n'apporte

aucun bénéfice, ni à la société ni à la réparation des victimes, mais alimente au contraire un cycle de violences.

Pour certains chercheurs pionniers de l'abolitionnisme, comme le juriste néerlandais Louk Hulsman (1923-2009), il s'agit d'interroger le système pénal dans son entier et la notion même de crime. En 1974, le sociologue et criminologue norvégien Thomas Mathiesen (1933-2021), engagé dans des recherches-actions au sein de prisons norvégiennes avec le groupe Krom, dans la lignée du Groupe d'information sur les prisons (GIP) auquel participait [Michel Foucault](#) en France, forge le terme d'« abolitionnisme carcéral » dans *The Politics of Abolition* (non traduit en français). Ces travaux auprès des prisonniers ont pour but de rendre visible la réalité carcérale, comme le fait aujourd'hui, notamment, le collectif L'Envolée en France, avec un journal réalisé par des prisonniers, leurs proches, des anciens détenus « *et d'autres qui savent que la prison plane au-dessus de nos têtes à tous* ».

Aux États-Unis, la [philosophe et militante Angela Davis](#) est devenue l'une des figures majeures de cette pensée abolitionniste. Enfermée pendant seize mois après son arrestation par le FBI en 1970 pour trois crimes capitaux, elle risquait alors la peine de mort. Déjà impliquée dans la lutte pour la libération des prisonniers politiques, notamment des membres des Black Panthers, dont elle faisait partie, elle devient, à sa sortie de prison, une icône de la lutte anti-raciste et de la remise en cause du système carcéral. Son expérience de la détention, qu'elle décrit aujourd'hui comme un « *cadeau* » ayant donné sens à son engagement, a été déterminante : « *J'ai personnellement souffert de la prison, mais mon incarcération m'a aussi permis de comprendre l'ampleur de la répression que subissaient les autres femmes détenues que j'ai rencontrées.* »

Dans *Abolition. Politiques, pratiques, promesses*, une anthologie de ses écrits sur la prison parue en novembre dernier, elle présente les idéologies qui pérennisent l'existence de la détention. Non seulement elle établit une généalogie commune entre l'esclavage et la prison, mais elle explique aussi, dans une perspective intersectionnelle — également développée dans *Abolition. Féminisme. Tout de suite* (éd. Daronnes) —, ce que le féminisme a apporté aux réflexions sur le caractère structurel du racisme et la manière dont le système carcéral l'intègre, le reproduit et le renforce. « *Ce que j'ai surtout appris du féminisme, c'est qu'il nous invite à ne pas avoir peur de rapprocher des éléments qui ont toujours été analysés séparément — ou, au contraire, de dissocier ce qui a toujours été pensé ensemble. L'exemple le plus évident concerne la race, la classe, le genre et la sexualité* », nous explique-t-elle. Si les femmes représentent environ 3 % de la population en prison, le contrôle moral, les violences et l'isolement qu'elles y vivent sont exacerbés et rendent ainsi particulièrement visibles les techniques et les rouages du système carcéral. Angela Davis avance que « *la prison est un appareil de production du genre* », qui contribue à maintenir la binarité de genre dans la société et à réprimer celles et ceux qui luttent contre ses normes.

"Ce que pourrait être la justice dans une société sans prison se trouve autour du soin, de l'accompagnement et de la réparation." Gwenola Ricordeau, sociologue

La pensée abolitionniste a ressurgi ces dernières années dans l'espace public, à la suite des violences policières qui ont régulièrement ponctué l'actualité. Notamment aux États-Unis après [l'assassinat de George Floyd](#) par un policier, à Minneapolis, en 2020, qui a connu des répercussions internationales. La remise en cause de l'institution policière s'est alors

accompagnée d'une interrogation plus large sur le système pénal dans son ensemble et sur la place centrale qu'y occupe l'incarcération. « *On a vu apparaître dans la population [...] une prise de conscience de l'omniprésence des institutions carcérales et des graves limites de notre capacité à imaginer d'autres moyens pour assurer la santé et la sécurité publiques* », écrit Angela Davis en introduction d'*Abolition*. Selon elle, la suppression de la prison n'est envisageable que dans une perspective révolutionnaire postcapitaliste : « *Il s'agit de dépasser le capitalisme et de créer un monde qui n'a plus besoin de systèmes racistes et répressifs de punition.* » Puisque la prison consiste à retirer des droits supposément universels aux individus, elle met en lumière la dimension conditionnelle et hiérarchisée de ces droits. L'institution carcérale apparaît alors comme un instrument de régulation, de contrôle social et de domination « *inconcevable en dehors du capitalisme et de la démocratie bourgeoise* ».

Ainsi, la question des solutions de remplacement à la prison reste-t-elle complexe dans un système dont les règles resteraient inchangées. Si un certain nombre de propositions sont énumérées par Gwenola Ricordeau dans *Tant qu'il y aura des prisons*, comme les stratégies dites « réductionnistes » (arrêt de la construction de nouvelles prisons, réduction de la durée des peines, cessation du recours à l'incarcération pour certaines catégories d'infractions en s'appuyant sur la non-intervention, la légalisation ou la décriminalisation), la sociologue rappelle également la position de Thomas Mathiesen selon qui « *l'abolitionnisme est par nature inachevé* ». Gwenola Ricordeau avance toutefois que « *ce qui se rapproche le mieux de ce que pourrait être la justice dans une société sans prison se trouve dans les pratiques qui se construisent autour du soin, de l'accompagnement et de la réparation* ».

Ce sont les objectifs que poursuit la justice dite « transformatrice », née dans les milieux antiracistes et décoloniaux dans les années 1990-2000 et qui « *vise à réfléchir aux causes structurelles et systémiques des violences et à modifier ces causes pour faire en sorte que ces violences n'arrivent plus* », explique Elsa Deck Marsault, qui lui a consacré en 2023 l'essai *Faire justice* (éd. La Fabrique). L'autrice, militante et cocréatrice du collectif queer Fracas — qui accompagne les personnes ou les collectifs dans des cas de conflits et/ou de violences interpersonnelles et intracommunautaires —, part du constat selon lequel des expériences ont montré que faire appel à la police et à la prison a bien souvent ajouté plus de violence encore à la situation initialement dénoncée. L'idée est de faire intervenir un tiers extérieur à la communauté ou aux personnes impliquées dans une situation de violence ou de conflit, pour les aider à en analyser les causes et le cheminement. Ce qu'elle a observé, à travers ses expériences au sein du collectif Fracas, c'est une difficulté collective à sortir d'une philosophie punitive qui vise des individus et privilégie des effets à court terme (exclusions, sanctions...). Or, face à des États aujourd'hui de plus en plus autoritaires, qui déploient des moyens toujours plus répressifs, elle rappelle qu'« *il y a un enjeu primordial à défendre des positions antipunitives, parce que les positions antipunitives sont des positions antifascistes* ».

Souvent perçues comme naïves et utopistes, les réflexions abolitionnistes peuvent au contraire être abordées dans leur complexité comme une projection concrète et universelle pour un avenir plus vivable. Si, comme l'exprime Angela Davis dans *La prison est-elle obsolète ?*, « *la prison fonctionne sur le plan idéologique comme un lieu abstrait où sont déposés les êtres indésirables afin de nous soulager de la responsabilité de penser aux vrais*

problèmes qui affectent les communautés dont sont largement issus les détenus », la position abolitionniste apparaît comme une invitation à penser autrement et collectivement notre rapport à la violence, à la vengeance et à la résolution des problèmes. Et à se situer, à prendre parti, dans un contexte qui s'endurcit.

Abolition. Politiques, pratiques, promesses, d'Angela Y. Davis, traduit de l'anglais (États-Unis) par Valérie Le Plouhinec, éd. Au diable vauvert, 390 p., 25 €.

Tant qu'il y aura des prisons, de Gwenola Ricordeau, éd. Le Passager clandestin, 152 p., 13 €.

Faire justice, d'Elsa Deck Marsault, éd. La Fabrique, 168 p., 13 €.